

B66 HISSAGE; LEVAGE; HALAGE

B66F HISSAGE, LEVAGE, HALAGE OU POUSSAGE, NON PRÉVUS AILLEURS, P.EX. DISPOSITIFS DONT LA FORCE DE LEVAGE OU DE POUSSÉE AGIT DIRECTEMENT SUR LA SURFACE DE LA CHARGE (montage des îles artificielles sur pilotis ou supports similaires E02B 17/00; échafaudages combinés à des dispositifs de levage E04G 1/22, E04G 3/28; dispositifs de levage pour coffrages glissants E04G 11/24; levage des édifices E04G 23/06; étais ou entretoises E04G 25/00; élévateurs ou autres dispositifs de levage sur échelles E06C 7/12; étauçons de mines E21D 15/00)

Schéma général

CRICS OU DISPOSITIFS ANALOGUES 1/00, 3/00, 5/00
 CHÂSSIS DE LEVAGE 7/00
 DISPOSITIFS DE LEVAGE À USAGES PARTICULIERS 5/00, 9/00, 11/00
 CHARIOTS ÉLÉVATEURS À PLATES-FORMES À MÂTS OU À FOURCHES 9/06

CARACTÉRISTIQUES OU ACCESSOIRES COMMUNS 13/00
 PIEDS-DE-BICHE OU LEVIERS 15/00
 DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ 17/00
 HISSAGE, LEVAGE, HALAGE OU POUSSAGE NON PRÉVUS AILLEURS 19/00

-
- | | | | |
|-------------|--|-------------|--|
| 1/00 | Dispositifs, p.ex. crics, pour lever des charges à des paliers prédéterminés | 3/42 | . . . avec pompes incorporées, p.ex. manœuvrées à la main [3] |
| 1/02 | . avec éléments de verrouillage agissant sur les montants, p.ex. des rondelles | 3/43 | . . Crics pyrotechniques [3] |
| 1/04 | . . les montants étant dentés | 3/44 | . avec moteurs électriques d'entraînement incorporés |
| 1/06 | . . . et les dispositifs étant actionnés mécaniquement | 3/46 | . Combinaisons de plusieurs crics avec moyens pour rendre solidaires les mouvements de montée et de descente |
| 1/08 | . . . et les dispositifs étant actionnés par pression de fluide | | |
| 3/00 | Dispositifs, p.ex. crics, adaptés pour lever des charges d'un mouvement continu (crics mobiles du type garage B66F 5/00) | 5/00 | Crics mobiles, du type garage, montés sur roulettes ou rouleaux |
| 3/02 | . à crémaillères actionnées par pignons | 5/02 | . à levage mécanique |
| 3/04 | . . à plusieurs crémaillères | 5/04 | . à levage actionné par pression de fluide |
| 3/06 | . . à crémaillères comportant des secteurs ou segments dentés pivotants, p.ex. disposés par paires | 7/00 | Châssis de levage, p.ex. pour lever des véhicules; Ascenseurs à tablier (tabliers de chariots élévateurs B66F 9/06) |
| 3/08 | . à vis (B66F 3/44 a priorité; engrenages F16H) | 7/02 | . à tabliers suspendus à des cordes, des câbles ou des chaînes |
| 3/10 | . . à manchons télescopiques | 7/04 | . . actionnés hydrauliquement ou pneumatiquement |
| 3/12 | . . comportant des leviers articulés (mécanismes à pantographe B66F 3/22) | 7/06 | . à tabliers supportés par des leviers pour un mouvement vertical |
| 3/14 | . . actionnés par mécanismes à rochets et à cliquets | 7/08 | . . actionnés hydrauliquement ou pneumatiquement |
| 3/16 | . . actionnés par engrenages coniques | 7/10 | . à tabliers supportés directement par des crics |
| 3/18 | . . actionnés par vis sans fin | 7/12 | . . par des crics mécaniques |
| 3/20 | . . actionnés par engrenages à démultiplication | 7/14 | . . . à vis |
| 3/22 | . Mécanismes à pantographe | 7/16 | . . par un ou plusieurs crics hydrauliques ou pneumatiques |
| 3/24 | . utilisant la pression d'un fluide (machines à pression hydraulique F03B; servomoteurs à pression de fluide F15B, p.ex. vérins pyrotechniques F15B 15/19; transmissions hydrauliques F16H; cylindres, pistons F16J) | 7/18 | . . . par un seul vérin central |
| 3/25 | . . Caractéristiques de structure [3] | 7/20 | . . . par plusieurs vérins avec moyens pour maintenir le tablier horizontal durant le mouvement |
| 3/26 | . . . Adaptations ou aménagements des pistons [3] | 7/22 | . à tabliers basculants (basculement des véhicules pour le déchargement B65G 67/34) |
| 3/28 | télescopiques [3] | 7/24 | . pour lever ou descendre les véhicules en utilisant leur propre puissance |
| 3/30 | . . . Freins ou verrous à action directe [3] | 7/26 | . pour levage sélectif de certaines parties des véhicules (crics mobiles de garages B66F 5/00) |
| 3/32 | . . . Moyens pour éviter les à-coups excessifs en fin de mouvement [3] | 7/28 | . Détails de structure, p.ex. butées d'arrêt, organes de support pivotants, curseurs coulissants réglables aux dimensions de la charge |
| 3/35 | . . . Eléments flexibles gonflables, p.ex. soufflets (éléments gonflables de prise de la charge B66F 3/40; raccordement des valves aux corps élastiques gonflables B60C 29/00) [3] | | |
| 3/36 | . . . Eléments de prise de la charge [3] | | |
| 3/38 | réglables relativement au piston [3] | | |
| 3/40 | gonflables (raccordement des valves aux corps élastiques gonflables B60C 29/00) [3] | | |

- 9/00 Dispositifs pour lever ou descendre des marchandises volumineuses ou lourdes aux fins de chargement ou de déchargement** (ascenseurs mobiles ou transportables installés dans les bâtiments ou adjoints à ceux-ci spécialement adaptés pour permettre leur transfert d'une partie d'un bâtiment ou édifice vers une autre partie ou un autre bâtiment ou édifice B66B 9/16; grues B66C)
- 9/02 . Chargeurs ou déchargeurs fixes, p.ex. pour des sacs
- 9/04 . . actionnés ou commandés hydrauliquement
- 9/06 . se déplaçant, avec leurs charges, sur des roues ou sur un dispositif analogue, p.ex. chariots élévateurs à fourche (aspects véhicules B60 à B62; véhicules destinés principalement au transport des charges et modifiés pour faciliter le chargement ou le déchargement B60P 1/00; chariot à bras à course de levée réduite pour transporter des marchandises B62B 3/06)
- 9/065 . . sans mâts (crics mobiles, du type garage, montés sur roulettes ou rouleaux B66F 5/00) [3]
- 9/07 . . Dispositifs pour stocker du plancher jusqu'au toit, p.ex. "pont stockeur", "transtockeur" [3]
- 9/075 . . Caractéristiques de construction ou détails [3]
- 9/08 . . . Mâts; Guides; Chaînes [3]
- 9/10 mobiles dans une direction horizontale, par rapport au chariot [3]
- 9/12 . . . Plates-formes; Fourches; Autres organes soutenant ou saisissant la charge [3]
- 9/14 mobiles latéralement, p.ex. orientables selon un mouvement de pivotement ou de translation [3]
- 9/16 inclinables par rapport au mât [3]
- 9/18 Moyens pour saisir ou maintenir la charge [3]
- 9/19 Moyens additionnels pour faciliter le déchargement [3]
- 9/20 . . . Moyens pour actionner ou commander des mâts, des plates-formes ou des fourches (prises de force sur le véhicule combinées avec le système de propulsion du véhicule B60K) [3]
- 9/22 Dispositifs ou systèmes hydrauliques [3]
- 9/24 Dispositifs ou systèmes électriques [3]
- 11/00 Dispositifs de levage spécialement adaptés à des buts particuliers, non prévus ailleurs** (dispositifs sur les véhicules, venant en contact avec le sol, pour porter, soulever ou manœuvrer le véhicule B60S 9/00)
- 11/04 . pour plates-formes ou cabines mobiles, p.ex. sur des véhicules, permettant à des ouvriers d'occuper toute position convenable pour exécuter les travaux demandés (plates-formes pour nettoyer les fenêtres A47L 3/02; dispositifs pour opérer le sauvetage des personnes hors des bâtiments de construction A62B 1/02; sous l'aspect véhicule en ce qui concerne les véhicules utilitaires B60P 3/14; passerelles pour l'entretien des ponts E01D 19/10; échafaudages sur soubassements extensibles E04G 1/22; plates-formes susceptibles d'être levées ou baissées, utilisables sur des échelles E06C 7/16)
- 13/00 Caractéristiques de structure ou accessoires communs**
- 15/00 Pieds-de-biche ou leviers**
- 17/00 Dispositifs de sécurité, p.ex. pour limiter ou indiquer la force de levage**
- 19/00 Hissage, levage, halage ou poussage, non prévus ailleurs**
- 19/02 . Halage utilisant des ancrés; Ancres à cet effet (ancres de marine B63B 21/24; ancrage des aéronefs B64F 1/12; moyens d'ancrage d'éléments de structure spécialement conçus pour les travaux de fondation E02D 5/74) [3]